

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D\_06\_10\_2025\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

**Délibération n°06-10-2025-003**

4.1 Personnel tutélaires et stagiaires de la FPT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés :** 0 -

**Pouvoirs :** 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**Etaient excusés :** 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle LEGESNE.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### RESSOURCES HUMAINES : CONVENTIONS AVEC LA MAIRIE DE BONNETABLE DANS LE CADRE DE LA MUTATION D'UN AGENT

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORMÉ** que la Communauté de Communes va intégrer par mutation un nouvel agent, Karine COLOMBU, le 8 décembre 2025, suite au départ d'une conseillère France Services.

A cet effet, la commune de Bonnétable, employeur actuel de l'agent, a transmis un état des soldes de ces agents et en particulier le compte épargne temps qui s'élève à 2,5 jours.

**PREND ACTE** que :

- la commune de Bonnétable a proposé à la Communauté de Communes une indemnisation à hauteur de 207,50 €.
- les conseillers France Services doivent suivre une formation obligatoire de 10 jours avant d'intégrer leurs fonctions. Madame le Maire de Bonnétable a accepté que Mme COLOMBU assiste à la formation durant ses heures de travail au CCAS de Bonnétable.  
La Communauté de Communes du Perche Emeraude s'engage, en contrepartie, à rembourser les salaires et charges engagés par la mairie de Bonnétable de la façon suivante :
  - o Charges de personnel : 10/30<sup>ème</sup> du salaire brut et les charges patronales y afférentes (sur présentation d'une copie du bulletin de paie d'octobre 2025),
  - o Frais de déplacement : au réel (sur présentation de la fiche de demande de remboursement de frais diminué du remboursement effectué par le CNFPT).

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 44
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 6 octobre 2025  
Pour extrait conforme  
Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU